#### Séance du 05 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	10
Votants	10

Secrétaire de séance: M. CUGNIET Patrick Date de la convocation: 20/02/2017

Noms	Présents	Absents	Absents	Pouvoir de vote donné
		non	excusés	à
		excusés		
BERNARD Jean-Paul	X			
CUGNIET Patrick	X			
SANCHEZ Alain	X			
BAYO Michel	X			
BURIAND Nancy	X			
CUZIN Bernard	X			
GIGAREL Nadine	X			
GONZALVEZ Pascal		X		
ORCEL J-Pierre	X			
POUGET Hélène	X			
TOMA Christine	X			

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Les membres du CM sont d'accord à l'unanimité.

### Délibération D13\_04\_2017

Objet : Vote des comptes administratifs du budget communal et affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'exercice 2016 à l'assemblée que ce soit en fonctionnement comme en investissement pour le budget principal.

En conséquence

## **BUDGET PRINCIPAL:**

En Fonctionnement,

Recettes 2016 : 201 217.42 € Dépenses 2016 : 160 142.07 € Solde 2016 : 41 075.35 €

Résultats antérieurs reportés 2015: 229988.82 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 271 064.17 €

En Investissement,

Recettes 2016 : 130 861.18 € Dépenses 2015 : 118 626.12 €

Solde 2016: 12 235.06 €

Résultats antérieurs reportés 2015 : 33 533.19 €

Soit Résultat 2016 : 45 768.25 €

Solde des RAR dépenses : 179 011.31 € Solde des RAR recettes : 228 349.23 €

#### Il a été décidé:

de reporter en fonctionnement à l'article R002 la somme de 271 064.17 € Le Compte Administratif de l'année 2016 est ainsi voté à l'unanimité des membres présents.

#### Délibération D14\_04\_2017

# Objet: approbation du compte de gestion budget communal 2016

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### Considérant:

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur Mme COTTE pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Délibération N°D15\_04\_2017

Objet: Affectation du résultat 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 41 075.35 € Un excédent reporté de : 229 988.82 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 271 064.17 €

Un excédent d'investissement de :45 768.25 €Un excédent des restes à réaliser de :49 337.92 €Soit un excédent de financement de :95 106.17 €

### DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXEDENT 271 064.17 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068) 0.00

€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 271 064.17 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 45 768.25 €

Tous les membres du CM votent cette affectation de résultat telle qu'elle est proposée.

#### Délibération N°D16 04 2017

Objet: Vote des subventions communales au titre de l'exercice 2017

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions communales pour l'exercice 2017.

Il est décidé, par l'ensemble du Conseil Municipal de voter pour :

LA RICANDELLE – portage des repas	90.00 €
ADMR SILLANS	200.00 €
Association des donneurs de sang	30.00 €
Sapeurs-Pompiers	50.00 €

La somme de 400.00 € sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2017. Les 30.00 € non affectés feront l'objet d'une délibération dans le cas où il serait nécessaire de subventionner une autre association.

Les subventions communales 2017 seront versées sous réserves qu'elles soient appuyées d'un justificatif de la part des organismes requérants.

Vote à l'unanimité des membres présents les taux proposés par le Maire au titre de l'exercice 2017.

### Délibération N°D17 04 2017

Objet: Vote des taxes locales au titre de l'exercice 2017

Monsieur le Maire dit que la commission des finances qui s'est réunie propose de ne pas majorer les taux d'imposition des taxes directes par rapport à l'exercice 2016. Ainsi les taux proposés restent les suivants:

Pour la TH: 10.96 % Pour la TFB: 12.85 % Pour la TFNB: 35.12 %

Vote de la majoration des taxes locales au titre de l'exercice 2017 :

1 ASTENTION

9 POUR

#### Délibération N°D18\_04\_2017

Objet: Vote du budget primitif 2017 communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017.

En section de fonctionnement :

Dépenses : 454 804.00€

Recettes: 181 739.83 € + 271 064.17 € (résultat excédent de fonctionnement reporté)

= 454 804.00 €

## Soit budget équilibré à : 454 804.00 €

> En section d'Investissement :

Dépenses : 593 012.69 € + 179 011.31 € (CRBP) = 772 024.00 €

<u>Recettes</u>: 448 568.60 € + 95 106.17 € (excédent N-1) + 228 349.23 € (CRBP) = 335 030.00 €

# <u>Soit budget équilibré à</u> : 772 024.00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget prévisionnel 2017.

L'ensemble des membres présents ACCEPTE les propositions du Maire et VOTE le budget communal primitif 2017 à l'unanimité.

#### Délibération N°D19 04 2017

Objet: Délibération autorisant M. le Maire à signer l'emprunt pour la construction de la nouvelle mairie − Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 250 000.00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour le financement de la construction de la nouvelle mairie.

Le Conseil municipal de la commune de PLAN avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

#### **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de 250 000.00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.83 % Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler: 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire, M. Jean-Paul BERNARD, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

## Délibération N°D20\_04\_2017

Objet : Modification de marché  $N^\circ 01$  LOT 14 Photovoltaïque - Entreprise Lumensol marché de travaux construction nouvelle mairie

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le lot 14 : « Photovoltaïque » a été signé pour la fourniture et la pose de 24 panneaux photovoltaïques multi cristallins pour 41m2. Il annonce la possibilité d'en faire poser 6 en supplément.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de la modification de marché N°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Modification du marché	Nouveau montant	Variation
14	LUMENSOL	15 160.00 €	4 357.00 €	19 517.00 €	28.74 %
	T.V.A. 20.00 %	3 032.00 €	871.40 €	3 903.40 €	
	TOTAUX T.T.C.	18 192.00 €	5 228.40 €	23 420.40 €	

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la pose de six panneaux photovoltaïques en plus sur la toiture de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification de marché n°1 au marché de travaux – lot 14 – pour la construction de la nouvelle mairie comme détaillé ci-dessus puisque la modification, quel qu'en soit son montant n'est pas substantielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification de marché n°1 au marché de travaux pour la construction de la nouvelle mairie, comme détaillé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2017 de la Commune de PLAN.